



PIÈCES JUSTIFICATIVES REQUISES DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE DISPENSE

Le *Règlement sur la formation continue obligatoire des pharmaciens* (Règlement) prévoit que, seuls les membres inscrits à titre de pharmaciens à la retraite qui n'exercent pas leur profession au sens de l'article 17 de la *Loi sur la pharmacie*¹ sont dispensés de l'obligation de formation continue². Par ailleurs, il est possible d'obtenir une dispense partielle ou totale de votre obligation³ lorsque vous démontrez qu'il vous est impossible de participer à des activités de formation.

Des frais de 110 \$ + taxes sont exigés pour l'étude d'une demande de dispense. La durée de la dispense ne peut excéder douze (12) mois, toutefois elle peut être renouvelée. Si la dispense excède douze (12) mois, vous devez procéder à une nouvelle demande au terme des douze (12) mois⁴.

Pour les motifs considérés admissibles dans le cadre du Règlement, les pièces justificatives suivantes sont requises lors de votre demande de dispense dans votre portfolio.

MOTIFS	PIÈCES JUSTIFICATIVES REQUISES À TÉLÉVERSER DANS VOTRE DEMANDE DE DISPENSE
Vous êtes en congé de maternité, de paternité ou parental.	Une des pièces justificatives suivantes : <ul style="list-style-type: none">» Lettre signée par l'employeur, qui atteste du congé parental, de maternité, de paternité ou d'adoption et qui spécifie les dates de début et de fin du congé;» État de calcul des prestations d'assurance parentale du <i>Régime québécois d'assurance parentale</i> (RQAP);» Certificat de naissance, dans le cas où le membre ne reçoit pas de prestation d'assurance parentale du <i>Régime québécois d'assurance parentale</i> (RQAP) et/ou qui est sans emploi avant l'accouchement.
Vous êtes dans l'impossibilité de suivre les activités de formation continue pour des raisons médicales	<ul style="list-style-type: none">» Formulaire en ligne à remplir
Vous êtes à l'extérieur du Canada plus de douze (12) mois consécutifs au cours de la période de référence.	Une des pièces justificatives suivantes : <ul style="list-style-type: none">» Copie du contrat de travail incluant les dates de début et de fin;» Lettre de l'employeur qui précise la durée du séjour hors Canada;» Preuves de résidence à l'extérieur du Canada (ex. : carte de résidence permanente, permis de conduire, facture d'électricité ou de téléphone sur laquelle apparaît votre nom votre adresse de résidence) et les dates de début et de fin de résidence au Canada.
Vous êtes inscrit à temps plein à un programme d'études universitaires qui a un lien avec l'exercice de la profession.	<ul style="list-style-type: none">» Attestation d'études universitaires⁵
Vous êtes dans l'impossibilité de suivre les activités de formation continue en raison de circonstance exceptionnelles	<ul style="list-style-type: none">» Aidant naturel : formulaire en ligne à remplir;» Accompagnement une personne atteinte d'une maladie grave : formulaire en ligne à remplir;» Invalidité permanente reconnue par la <i>Régie des rentes du Québec</i> : formulaire à remplir et document d'invalidité reconnue par la <i>Régie des rentes du Québec</i>;» Autres circonstances exceptionnelles (autre que médicale) : formulaire en ligne à remplir.

¹ Article 17, *Loi sur la pharmacie*, [Publications Québec](#)

² Article 10 *Règlement sur la formation continue obligatoire des pharmaciens*

³ Article 11 *Règlement sur la formation continue obligatoire des pharmaciens*

⁴ Article 12, al. 2 *Règlement sur la formation continue obligatoire des pharmaciens*

⁵ Demander la copie d'un diplôme, d'une attestation ou d'un relevé de notes d'études universitaires, [Services Québec - Citoyens](#)

